

**Tagung der Alpenkonferenz**

**Réunion de la Conférence alpine**

**Sessione della Conferenza delle Alpi**

**Zasedanje Alpske konference**

**X**

**TOP / POJ / ODG / TDR**

**A2**

**FR**

---

**OL: IT**

**RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISE EN OEUVRE  
DU BUDGET 2007/2008 ET BUDGET BIENNAL POUR LES ANNÉES  
2009/2010**

**A Rapport du Secrétaire général**

**B Proposition de décision**

Annexe 1: Budget du Secrétariat permanent pour l'exercice 2007/2008 adopté par la IX<sup>e</sup>  
Conférence alpine

Annexe 2: Bilan de clôture des comptes pour l'exercice 2007/2008

Annexe 3: Budget proposé pour l'exercice 2009/2010

## **A Rapport du Secrétaire général**

### **I. Exécution du budget 2007/2008**

Ce rapport sur la mise en œuvre du budget 2007/2008 reprend en grande partie le rapport présenté à la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent, où les orientations proposées avaient été approuvées.

Le budget 2007/2008 prévoyait des recettes pour un total de 2 063 970,02 € et des dépenses pour un total de 2 276 000,00 € (annexe 1). La différence de 212 029,98 € s'expliquait par les montants prélevés dans les fonds de réserve, au vu de l'excédent des gestions précédentes.

Ce budget prévoyait de couvrir les dépenses prévues par les cotisations des Parties contractantes jusqu'à concurrence de 1 685 633,54 €, et pour la partie restante, par l'utilisation de réserves (cotisations relatives à des périodes précédentes).

L'annexe 2 contient le bilan de clôture définitif de l'exercice 2007/2008, qui confirme dans l'ensemble que les comptes relatifs à l'exercice 2007/2008 sont équilibrés. Les écarts par rapport aux chiffres présentés à la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent sont dus au fait que ce rapport, élaboré lorsque l'exercice comptable était en cours, a dû obligatoirement se fonder en partie sur des prévisions et des estimations de dépenses pas encore effectuées ou comptabilisées. Les plus importants concernent : a) le chapitre « Frais de base », en grande partie du fait de la réception par le Secrétariat à la fin de l'année 2008 des factures relatives aux frais généraux pour l'utilisation des locaux du siège du Secrétariat à Innsbruck dans la période 2004-2008 (charges et chauffage), qui jusqu'à présent avaient été comptabilisés sur la base d'une commission ; et du fait d'autre part du solde des dépenses pour la rédaction du budget par le cabinet indépendant qui assiste le Secrétariat ; b) le titre 210 (chapitre « Soutien des organes ») dont le solde a changé après la comptabilisation définitive des frais imputables à la Présidence française de la Convention.

### **RECETTES**

Pour ce qui est des recettes, les cotisations obligatoires pour les années 2007 et 2008 sont entièrement parvenues au Secrétariat (la différence de 550,54 € entre les recettes prévues et effectives est due aux coûts de transaction).

	2007	2008	2007/2008
AUT	204.952,96	208.027,26	
F	150.577,69	152.836,35	
DE	71.106,13	72.172,72	
I	221.683,82	225.009,07	
FL	16.730,85	16.981,82	
MC	16.730,85	16.981,82	
SLO	33.461,71	33.963,63	
CH	121.298,69	123.118,17	
TOTAL	836.542,70	849.090,84	1.685.633,54

Il est à citer en outre, même si elle n'est pas comptabilisée au budget, la contribution permanente en nature fournie au Secrétariat permanent de la Convention par l'Autriche (mise à disposition des locaux du siège principal du Secrétariat) et par l'Italie (mise à disposition des locaux du bureau de Bolzano d'une part, et d'autre part, financement de deux collaboratrices). Le financement italien des deux collaboratrices dans l'exercice 2007/2008 (une engagée à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et une à dater du 1<sup>er</sup> mai 2007) a été de 139 000 €.

## DEPENSES

Titre « Frais de base » (100)

Chapitre 110 « Personnel »

En ce qui concerne le titre « Frais de base » (100), les dépenses relatives au chapitre « Personnel » (110) ont été supérieures aux estimations du budget, tel qu'il a déjà été rapporté en détail dans le rapport présenté à la 37<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent. Dans l'ensemble, les frais de personnel diplomatique excèdent de 136 389 € les indications budgétaires. Cet excédent pour le personnel diplomatique est à rattacher à l'application de décisions prises par la Conférence alpine ou par le Comité permanent, décisions qui n'étaient pas considérées au moment de la rédaction du budget. En particulier, pour 2007, il s'agit du recrutement de la Secrétaire générale adjointe avant l'expiration du contrat de l'ex Secrétaire général faisant fonction. Toutes les parties contractantes ont été informées de cette situation au début de l'année 2007. Quant à 2008, l'excédent de dépenses est imputable essentiellement à la mise à disposition par le Secrétariat d'un collaborateur pour les activités du bureau de Bolzano, en application de la décision du Comité permanent prise dans sa 30<sup>ème</sup> réunion, formalisée également dans l'accord du 16 décembre 2007 entre le Secrétariat et l'Italie (se repor-

ter à ce propos au rapport concernant le point 14a présenté à la 35<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent). Les dépenses pour le personnel se sont révélées par ailleurs plus élevées que prévu, car le budget ne tenait pas compte entièrement des coûts résultant des avancements de carrière prévus par l'article 19 du Règlement du personnel et des indemnités prévues par l'article 30, toujours du Règlement du personnel.

Les circonstances décrites ci-dessus et les décisions des Parties contractantes ont par conséquent déterminé un dépassement des frais de personnel par rapport aux prévisions effectuées en 2006, prévisions qui se sont en tout cas révélées sous-estimées, tel qu'il a été indiqué plus haut.

Le dépassement de 23 870 € dans les frais de personnel sans statut diplomatique est imputable surtout à l'augmentation de dépenses pour des activités de secrétariat résultant de l'augmentation significative du travail administratif. L'intensification significative de la charge de travail a été due en partie, mais pas seulement, au rattachement de la Task Force Espaces protégés au sein du Secrétariat.

Le dépassement des dépenses prévues pour le personnel a pu être compensé en partie grâce à des économies réalisées dans les autres chapitres du titre « Frais de base » et surtout grâce à des économies planifiées relatives au titre « Activités ».

#### Chapitre 120 « Dépenses courantes »

Pour ce chapitre, le solde est globalement équilibré (202 682,69 € dépensés sur les 210 000 € disponibles). Les frais de bureau ont reflété les prévisions. En référence aux dépenses pour les télécommunications, des économies ont été réalisées (renégociation de tarifs, utilisation de nouvelles technologies et optimisation des dépenses) pour ce qui concerne le bureau de Bolzano, grâce à un accord avec l'EURAC, qui a précisé la contribution pour les locaux mis à disposition par la mairie de Bolzano et pour les coûts de fonctionnement de ce bureau.

Les autres frais généraux et de gestion (voyages, documentation, tenue de la comptabilité, représentation), se sont avérés plus élevés que prévus, en conséquence d'un accroissement général des frais de déplacement (surcoûts dans les tarifs aériens et ferroviaires et dans le prix du carburant), de l'augmentation des activités suivies par le Secrétariat, et des frais, non inscrits au budget, pour la certification des comptes 2005/2006 par un cabinet indépendant.

## Chapitre 130 « Investissements »

En ce qui concerne les investissements, le solde définitif présente un excédent d'environ 11 000 €. Les frais ont consisté principalement dans l'achat d'ordinateurs portables avec leurs licences de logiciels, de programmes pour l'amélioration de la mise en réseau des postes de travail et leur entretien, d'une imprimante pour le bureau de Bolzano, d'un appareil photo numérique (article 132), ainsi que dans les frais d'entretien de la voiture de fonction et de divers matériels de bureau (article 131). Les amortissements sont compris dans ce chapitre.

## Titre « Activités » (200)

En ce qui concerne le titre « Activités » (200), les dépenses ont enregistré une différence globale de moins 364 240 € par rapport aux prévisions budgétaires.

## Chapitre 210 « Soutien des organes »

Ce poste a permis de couvrir les dépenses relatives à l'organisation de deux réunions du Comité permanent à Bolzano en 2007 et à Innsbruck en 2008, aux voyages pour la participation aux réunions du Comité permanent de Lanslebourg (F) et de Monaco, ainsi qu'à la participation aux réunions du Comité de vérification et des Groupes de travail ou Plates-formes. Il comprend également les traductions des documents préparés pour les réunions officielles. Afin d'assurer le meilleur rapport possible entre la qualité et le coût, le Secrétariat a lancé dans le courant de 2008 un appel à la concurrence pour l'attribution des services de traduction, ce qui a permis d'optimiser la gestion de ces dépenses. Les dépenses moindres que prévues (133 273 € en regard de 245 000 €) sont imputables en partie au report de la Conférence alpine au printemps de 2009, et en partie à des économies réalisées sur les voyages et sur l'organisation de réunions.

## Chapitre 220 « Information et communication »

Les ressources financières à disposition pour la communication ont été utilisées en grande partie (plus de 80%). Cet investissement s'est révélé très utile, car il a permis d'améliorer sensiblement la connaissance de la Convention alpine auprès des collectivités locales et du grand public. Pour la communication, plusieurs activités différentes ont été menées: renouvellement du site Internet, publication de matériel et de produits d'information, présence à des foires et événements culturels, publicité au travers de sponsorisations, également de moyens de transport durables. L'économie par rapport aux crédits budgétés, a été planifiée

dans le courant de l'exercice afin d'assurer l'équilibre global du budget. En outre, quelques dépenses pour activités de communication commencées en 2008 seront imputées à l'exercice 2009/2010 car les produits (pas encore disponibles sous leur forme définitive) n'ont pas encore été payés. C'est la raison pour laquelle le solde global du chapitre 220 présente une hausse d'environ 6% par rapport aux chiffres présentés à la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent.

#### Chapitre 230 « SOIA/ABIS »

Ce poste a permis de couvrir les frais engagés pour : achever, traduire, imprimer et divulguer le premier Rapport sur l'état des Alpes ; organiser à Bolzano deux réunions du Groupe d'experts sur l'eau en vue de la mise au point de la deuxième contribution au Rapport sur l'état des Alpes et participer à aux autres réunions de ce Groupe ; organiser une conférence scientifique sur le thème de l'agrobiodiversité ; concevoir et réaliser la base de données SOIA. Les dépenses inférieures par rapport au budget (249 573 € en regard des 345.000 € prévus) sont dues en grande partie au report de la X<sup>e</sup> Conférence alpine au mois de mars 2009, qui a déterminé le renvoi au printemps 2009 des dépenses relatives à la traduction et à l'impression du deuxième Rapport sur l'état des Alpes.

#### Chapitre 240 « Coopération »

Plusieurs initiatives destinées à supporter la mise en œuvre du protocole de la Convention ont été cofinancées, en particulier, mais pas seulement, par les divers réseaux (Villes des Alpes de l'année, Alliance dans les Alpes, ALPARC, Via Alpina, Perles des Alpes). Globalement, étant données les moindres dépenses par rapport au budget (101 297 € et non 200.000 €) il est possible d'utiliser l'excédent pour compenser les dépenses supérieures pour le personnel. À ce propos il est à noter que le Secrétariat a entrepris ou soutenu diverses initiatives de mise en œuvre et promotion des protocoles de la Convention alpine, qui ont été en partie cofinancées par des Parties contractantes, des collectivités territoriales ou des établissements privés, donnant ainsi un effet multiplicateur aux ressources financières pour l'application de la Convention alpine. Le tableau suivant présente une vue d'ensemble de ces activités. On remarquera qu'au moins 121 584,81 € ont été ultérieurement destinés par des intervenants différents du Secrétariat aux initiatives de coopération (ou communication) entreprises et au moins 82 996,00 € aux initiatives supportées par le Secrétariat, pour un total d'au moins 204 508,81 €. L'intensification des initiatives conjointes a été rendue possible également grâce à l'amélioration de la communication vers l'extérieur, qui a permis de rendre la Convention alpine et son Secrétariat permanent mieux connus sur le territoire alpin.

Project	TOT	PSAC	Other resources	From
1 SuperAlp!2	€ 50.000,00	€ 10.000,00	€ 40.000,00	Austria + France + Prov BL/I + Aut. Region Trentino Alto Adige Südtirol/I + Sponsors
1 Villach (PopCult event)	€ 27.460,83	€ 720,00	€ 26.740,83	Austria + Italy
1 Conf. Agro Bio (SOIA)	€ 21.305,09	€ 11.375,56	€ 9.929,53	Aut. Prov. Bolzano Bozen Südtirol/I
1 Transalpin (SOIA)	€ 20.000,00	€ 10.000,00	€ 10.000,00	Switzerland
1 Climate Change Seminar Bolzano Bozen	€ 14.514,45	€ -	€ 14.514,45	France
1 ÖBB AC Train + Information leaflet	€ 14.000,00	€ 7.000,00	€ 7.000,00	Austria
1 AC Locomotive Austria-Slovenia	€ 13.100,00	€ 6.700,00	€ 6.400,00	Austria + Slovenia (50% each)
1 Asiago (PopCult event)	€ 8.610,70	€ 1.610,70	€ 7.000,00	Veneto Region/I
1 3 Regions Meeting Lussari (PopCult event)	€ 582,00	€ 582,00	€ -	
<b>1 - TOT</b>	<b>€ 169.573,07</b>	<b>€ 47.988,26</b>	<b>€ 121.584,81</b>	
2 Brda (PopCult event)	€ 30.000,00	€ -	€ 30.000,00	Italy + Slovenia
2 Conference Gap 12.09.2008 (Alpine Towns of the Year)	€ 16.029,03	€ 4.669,03	€ 11.360,00	
2 Brochure Alliance in the Alps	€ 8.500,00	€ 5.000,00	€ 3.500,00	
2 Ostana (PopCult event)	€ 7.017,00	€ -	€ 7.017,00	Italy
2 Water Balance in The Alps RSA II Water Conference Munich	€ 25.695,00	€ 1.600,00	€ 25.695,00	Germany
2 Water Conference Sondrio 25.10.08	€ 6.544,00	€ 1.120,00	€ 5.424,00	
2 Conference Chambéry 2007 (Alpine Towns of the Year)		n.a. € 5.000,00	n.a.	
2 Filmfestivals and fairs		n.a. € 3.063,20	n.a.	
<b>2 - TOT</b>	<b>€ 93.785,03</b>	<b>€ 20.452,23</b>	<b>€ 82.996,00</b>	
<b>TO-TAL</b>	<b>€ 263.358,10</b>	<b>€ 68.440,49</b>	<b>€ 204.580,81</b>	

1-PSAC Initiative

2-PSAC Supporter

## Conclusions

Dans l'ensemble les cotisations obligatoires ont été entièrement utilisées, de même qu'une partie de l'excédent des exercices précédents, qui avait été indiquée dans le budget 2007/2008. Aux termes de l'article 9 du Règlement financier et comptable, il n'est donc pas nécessaire de procéder à des paiements ou des compensations avec les Parties contractantes.

Tel qu'il est indiqué ci-dessus, les décisions de recrutement de personnel, mises en œuvre pour obtempérer aux décisions de la Conférence alpine et du Comité permanent, et l'augmentation de la charge de travail du Secrétariat ont déterminé dans l'exercice 2007/2008 un excédent des dépenses de 140 231,77 € par rapport au budget relativement au titre 100 « Frais de base ». Cet excédent peut cependant être entièrement compensé par les économies effectuées dans les autres postes budgétaires.

Au vu de cette situation, conformément à l'article 8 du Règlement financier et comptable du Secrétariat permanent, on peut effectuer les transferts jugés nécessaires dans la limite de 20 % du montant du poste débité :

- entre des articles d'un même chapitre, après information du Comité permanent
- entre chapitres, après autorisation du Comité permanent
- entre titres, après approbation d'un budget supplémentaire

L'annexe 2 indique à la colonne « Transferred » les transferts qui se révèlent nécessaires. Une partie de la compensation peut se faire en transférant des fonds à l'intérieur du titre « Frais de base » et en particulier en transférant au chapitre 110 « Personnel » 7000 € du chapitre 120 « Dépenses courantes », et 10 000 € du chapitre 130 « Investissements ». Ces modifications, au sens du Règlement, peuvent être effectuées après en avoir simplement informé le Comité permanent et/ou avoir obtenu son autorisation. Pour les 143 000 € restants, par contre, il est nécessaire d'effectuer un transfert entre titres, ce qui entraîne une approbation formelle de la modification budgétaire (budget supplémentaire) par la Conférence alpine, conformément à l'article 10 du Règlement financier.

Cette modification aurait pu avoir lieu avec la présentation du budget supplémentaire au cours de la Conférence alpine qui était prévue au départ pour l'automne 2008. Toutefois, le report à mars 2009 de la Conférence alpine implique que cette approbation ne pourra être donnée qu'une fois l'exercice comptable clos, même si l'on avait eu recours à la procédure d'approbation par correspondance de la part des ministres.

À la lumière des décisions précédentes de la Conférence alpine et du Comité permanent en matière de recrutement du personnel du Secrétariat permanent, portées à exécution en 2007/2008, et sur la base du report de la date de la X<sup>e</sup> Conférence alpine, la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent, constatant l'équilibre du budget, a approuvé le transfert de fonds entre titres (pour un montant de 127 000 €) dans le budget 2007/2008. Le bilan de clôture définitif implique la nécessité de porter le transfert entre titres à 143,000 €, une légère augmen-



tation par rapport au chiffre indiqué dans le rapport présenté à la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent.

### Certification des comptes

Tout de suite après la fin de l'exercice financier 2007/2008 le Secrétaire général a demandé quelques devis afin d'effectuer une certification des comptes par un cabinet d'audit indépendant. Le Comité permanent, dans sa 39<sup>ème</sup> réunion, a établi de confier à la société OVILAVA (Wels) la certification du bilan de clôture 2007/2008. L'audit est en cours au moment de la rédaction du présent rapport. Ses résultats seront transmis aux Parties contractantes en temps utile pour la 40<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent.

## II. Proposition pour le budget 2009/2010

Le Comité permanent, dans sa 38<sup>ème</sup> réunion a pris acte de la proposition de budget pour l'exercice 2009/2010, l'approuvant sur la base du scénario indiqué par le Secrétariat comme préférable, avec quelques conditions (justification plus détaillée de la nécessité d'embaucher un salarié à statut diplomatique et prévision de fonds suffisants dans le chapitre communication).

Le Comité permanent a ensuite invité le Secrétariat permanent à lui soumettre, après la clôture de l'exercice comptable 2007/2008, une proposition définitive pour le budget 2009/2010, conformément aux orientations approuvées lors de la 38<sup>ème</sup> réunion, à présenter pour approbation à la X<sup>e</sup> Conférence alpine. Le Comité permanent a en outre autorisé le Secrétariat général à effectuer, même avant l'approbation formelle du budget pour l'exercice 2009/2010, tous les frais nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du Secrétariat.

La structure du budget 2009/2010 (annexe 3) répond à la nouvelle structure comptable simplifiée introduite en 2007 (tel qu'il est indiqué dans le rapport présenté à la 37<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent). Les chapitres du titre « Frais de base » correspondent aux frais de personnel et aux centres de coûts « Innsbruck » et « Bolzano ». Les chapitres du titre « Activités » correspondent à ceux déjà utilisés dans le budget 2007/2008.

Les activités institutionnelles du Secrétariat ont sensiblement augmenté par rapport aux deux années précédentes, et ce à cause de l'application des déclarations adoptées à la IX<sup>e</sup> Conférence alpine (Changement climatique et Population et culture), de la contribution aux travaux du Comité de vérification et des cinq autres Groupes de travail actuellement existants, de la coopération avec les réseaux, les collectivités territoriales, les autres Conventions (Carpatates, Biodiversité), de la croissance et du fonctionnement du SOIA. On peut prévoir une ultérieure augmentation des activités avec l'adoption du plan d'action sur le changement climatique.

## Recettes

La IX<sup>e</sup> Conférence alpine a établi une augmentation par rapport à l'année précédente de 1,5 % par an des cotisations obligatoires des Parties contractantes pour les années 2009 et 2010 et que la répartition des cotisations obligatoires reste inchangée.

Le tableau suivant montre donc les cotisations attendues par le Secrétariat pour 2009 et 2010.

Au total, celles-ci s'élèvent à 1 736 581,81€.

	2008	1,50%	2009	1,50%	2010
AUT	208027,26	3120,40	211147,67	3167,21	214314,88
F	152836,35	2292,54	155128,90	2326,93	157455,83
DE	72172,72	1082,59	73255,31	1098,09	74354,14
I	225009,07	3375,13	228384,21	3425,76	231809,97
FL	16981,82	254,72	17236,55	258,54	17495,10
MC	16981,82	254,72	17236,55	258,54	17495,10
SL	33963,63	509,45	34473,08	517,09	34990,18
CH	123118,17	1846,77	124964,94	1874,47	126839,42
Total	849090,84		861827,20		874754,61

Dans la période 2007/2008 des réserves reportées des exercices précédents ont été utilisées pour un montant de 349 231,03 € par rapport à un total de 731 743,62 €. Les réserves non bloquées disponibles pour l'exercice 2009/2010 s'élèvent donc à 382 512,59 €. Afin de présenter un budget en équilibre, le montant indiqué est de 382 331,39 €.

En faisant une estimation des recettes pour intérêts et en tenant compte des allocations obligatoires pour les fonds prévus par le Règlement financier et comptable, les ressources globales à imputer au poste actif du budget s'élèvent à 2 248 713,02 €. Afin de présenter un budget en équilibre, le montant indiqué est de 2 248 531,82 €.

Il est souligné en outre que, en termes réels, vu le taux d'inflation de ces deux dernières années, l'augmentation des cotisations obligatoires de 1,5 % par an détermine une baisse du « pouvoir d'achat » du Secrétariat.

Titre « Frais de base »

Chapitre 100 « Personnel »

En dehors du Secrétaire général et de la Secrétaire générale adjointe, le Secrétariat permanent se compose actuellement de cinq employés à statut diplomatique (y compris une secré-

taire employée à trois-quarts de temps et une comptable à mi-temps, pour un total équivalant à 6,25 postes diplomatiques). À Innsbruck travaille une secrétaire à mi-temps recrutée localement. À Bolzano travaillent en outre deux collaborateurs financés par l'Italie.

Le Règlement du personnel prévoit que la durée du contrat du personnel diplomatique ne dépasse pas les six ans. Il prévoit également la possibilité de recruter à durée indéterminée des agents locaux pour des fonctions nécessitant une certaine continuité dans le temps.

Toutefois, en 2003 deux collaboratrices à statut diplomatique (une secrétaire et une comptable) ont été engagées sous contrat à durée indéterminée. Le personnel diplomatique actuel se monte donc à 7 personnes, même si du point de vue financier il s'agit de 6,25 postes salariés car les deux collaboratrices engagées à durée indéterminée travaillent à temps partiel.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, la secrétaire recrutée avec statut diplomatique travaille à mi-temps, afin de prêter assistance dans la préparation de la Conférence alpine. Atteignant l'âge de la retraite le 31 mars 2009, elle a fait part de sa volonté de mettre fin à son contrat de travail.

À partir de cette date, les collaborateurs à statut diplomatique seront donc 6 (5,5 du point de vue financier).

Le Secrétariat propose qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin 2009, à la fin de la sixième année d'activité, le rapport professionnel avec la comptable continue sur base locale. Cette modification permettra d'éviter de garder en vigueur un contrat diplomatique au-delà de la durée de six ans, ce que l'on n'estime pas conforme au Règlement du personnel. Mais ceci entraîne une augmentation des dépenses d'environ 10 000 €.

Le poste diplomatique libéré par l'embauche de la comptable au niveau local sera utilisé pour engager un collaborateur/une collaboratrice à temps plein. Cette embauche se traduit en une application fidèle de la Décision VII/2, qui prévoit un effectif de six collaborateurs à statut diplomatique, mais ne contient pas de dispositions au sujet du personnel engagé localement.

Le collaborateur/la collaboratrice à engager s'occupera principalement de la mise en œuvre du plan d'action sur le changement climatique dans les Alpes, dans le sillage des projets de mise en œuvre des protocoles de la Convention. À la lumière de l'augmentation des activités de support ainsi que de la contribution à la mise en œuvre des dispositions de la Convention et des protocoles, l'actuelle composition de l'équipe ne permet pas au Secrétariat permanent d'exercer ses fonctions d'une manière entièrement satisfaisante, et surtout elle ne permet pas d'entreprendre de nouvelles initiatives. La IX<sup>e</sup> Conférence alpine a en effet délibéré

la constitution de deux nouveaux groupes de travail (Réseau écologique et UNESCO). De plus, elle a approuvé la déclaration sur Population et culture, dont la mise en œuvre requiert un travail considérable, surtout pour l'organisation de manifestations. D'ultérieures augmentations des activités ont découlé du renouvellement d'accords de coopération (par exemple Memorandum of Understanding avec l'association Ville des Alpes de l'Année, ainsi qu'un programme de travail détaillé) et par de nouveaux accords (avec la Convention des Carpates en 2006 et avec la CDB en 2008). D'une manière analogue, le Secrétariat a dû déployer plus de ressources humaines avec l'intensification de la coopération dans le cadre du programme Espace alpin (auquel il participe en qualité d'observateur) et de projets individuels, qui voient pour quatre de ceux-ci sa participation en qualité d'observateur et pour le projet Econnect sa participation en tant que partenaire ; ce déploiement était essentiel pour intégrer les résultats de ces projets dans le SOIA. Dans la communication, enfin, l'effet multiplicateur obtenu que ce soit avec les publications ou la participation à des manifestations exige l'investissement de ressources humaines (par exemple pour la participation à des foires, aux festivals du cinéma de montagne ou à d'autres manifestations). Avec de surcroît la constitution d'une autre plate-forme sur la gestion de l'eau, l'éventuelle création d'une plate-forme sur les grands carnivores et les ongulés sauvages, le poste mentionné ci-dessus devient indispensable. Le Secrétariat pourra ainsi non seulement faire face aux engagements institutionnels accrus, mais aussi jouer un rôle constructif dans l'application concrète des protocoles de la Convention. À titre d'exemples, citons, parmi tant d'autres : la publication de manuels de mise en œuvre de la Convention alpine au niveau local ; la participation et le soutien à des événements organisés par les réseaux existants ; l'utilisation de services web existants aux fins de l'application de la Convention. En utilisant « google transit » pour les informations sur les transports en commun dans les Alpes, par exemple, on donnerait une visibilité extraordinaire à la Convention alpine. La plus forte capacité opérationnelle permettra par ailleurs d'entreprendre des initiatives de coopération et communication en collaboration avec des États parties et d'autres acteurs, avec à la clé la possibilité de démultiplier le budget global à la disposition de la mise en œuvre de la Convention alpine.

Du point de vue financier, en engageant à partir du 1<sup>er</sup> juin 2009 la comptable au niveau local (à mi-temps) et un collaborateur diplomatique de niveau B2/1 à temps plein à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009, le coût global pour le personnel diplomatique dans les deux années se monterait à 1 078 000 €, et celui pour le personnel non diplomatique à 169 000 €.

Les frais globaux de personnel seraient 58,6% du total, par conséquent toujours en-dessous de 60%.

Il faut en outre prévoir dans le budget la possibilité de recruter des stagiaires pour de brèves périodes (6 mois). L'importance des stagiaires s'est révélée fondamentale dans les deux années 2007/2008 pour faire face à des pics de charge de travail à caractère technique et pour renforcer, si nécessaire, le panorama des connaissances linguistiques globales du Secrétariat.

#### Titre « Activités »

Vu la moindre entité budgétaire disponible pour l'exercice 2009/2010 pour le titre « activités » la dotation de tous les chapitres devra être diminuée par rapport à l'exercice 2007/2008.

#### Chapitre 300 « Information et communication »

Après avoir investi d'une manière significative dans la période 2007/2008, il est possible de continuer à communiquer à la fois en utilisant le site Web de manière dynamique, ce qui implique surtout des coûts de traduction des documents divulgués, et avec des initiatives ponctuelles de présence sur le territoire, en produisant également du matériel d'information.

L'enveloppe prévue pour ce chapitre tient compte des indications de la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent: il est proposé d'utiliser la différence (positive) entre le total des dépenses relatives à l'exercice 2007/2008, estimées à l'occasion de cette réunion, et les dépenses effectives, aux chapitres « information et communication » et « coopération » .

#### Chapitre 400 « Soutien des organes »

Le Secrétariat devra garantir le support nécessaire à l'organisation de la Conférence alpine de 2009. En supposant que la Conférence suivante se tiendra en 2011, le Secrétariat devra supporter l'organisation de deux réunions du Comité permanent en Slovénie et aussi organiser deux réunions de celui-ci à Innsbruck et à Bolzano. Il faudra en outre continuer à garantir le support au Comité de vérification, aux Groupes de travail et aux Plates-formes. Enfin, le Secrétariat devra coordonner les activités nécessaires destinées à la révision du programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine.

#### Chapitre 500 « SOIA »

En 2009 devra être achevé, traduit et imprimé le deuxième Rapport sur l'état des Alpes. Vu la dimension actuelle du document, il est prévu un coût non inférieur à 150 000 €. Il faudra ensuite entreprendre les initiatives de divulgation nécessaires du Rapport, et en même

temps il faudra coordonner les travaux de rédaction du troisième Rapport sur l'état des Alpes. De plus, il faudra assurer le fonctionnement de la base de données SOIA et l'organisation d'initiatives sur le thème de la recherche alpine.

## Chapitre 600 « Coopération »

L'efficacité de la Convention alpine dépend fortement des initiatives de coopération et des projets concrets sur le territoire, y compris la collaboration avec les réseaux. Des centres de coûts ont été prévus pour les activités de coopération avec les collectivités territoriales (610), les autres projets (620), la dimension jeunesse (630), la coopération avec la Convention des Carpates (640), le Caucase (650), l'Asie centrale (660) et d'autres régions (670).

### Élucidations sur les fonds

#### Fonds de roulement

Étant donnée la situation équilibrée des comptes, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'utilisation du Fonds de roulement en 2007/2008. Le montant de ce fonds à la date du 31.12.2008 est de 127 363,61 €. Vu l'entité actuelle du fonds, il est proposé d'allouer pour 2009/2010 un montant équivalent à celui de 2007/2008, soit 15% de la différence entre les cotisations de l'exercice 2007/2008 et celles de l'exercice suivant (3 846,99 €).

#### Fonds d'investissements

Le Fonds d'investissements prévoit une allocation obligatoire, conformément à l'article 13 du Règlement financier et comptable, correspondant aux amortissements des immobilisations de l'exercice clos, aux produits d'éventuelles cessions d'immobilisations et aux intérêts des investissements. Le montant de ce fonds au 31.12.2008 est de 162 307,18 €. L'allocation obligatoire pour la période 2009/2010 est de 56 531,82 €. Pendant cette période il est prévu d'utiliser le Fonds d'investissements pour le renouvellement de quelques équipements informatiques et de la voiture de service, pour un total de 50 000 €. Puisqu'il n'est pas prévu d'autres investissements, les dotations des bureaux du Secrétariat étant suffisamment complètes, il est proposé de prélever du Fonds d'investissements encore 90 000 €. Il reste par conséquent disponible sur ce fonds une somme de 78 839,00 à la fin de l'exercice 2009/2010.

## **B Proposition de décision**

La Conférence alpine

1. prend connaissance de la gestion du budget du Secrétaire général faisant fonction, qui était responsable de l'exercice des années 2005 et 2006,
2. prend acte du rapport du Secrétaire général et lui donne quitus relativement à l'exercice 2007/2008,
3. approuve le budget 2009/2010 proposé, avec un montant global des cotisations des Parties de 861 827,20 euros pour 2009 et de 874 754,61 pour 2010.





alpenkonvention • convention alpine  
convenzione delle alpi • alpska konvencija

**Tagung der Alpenkonferenz**  
**Réunion de la Conférence alpine**  
**Sessione della Conferenza delle Alpi**  
**Zasedanje Alpske konference**

**X**

**TOP / POJ / ODG / TDR**

**A2**

**FR**

---

**OL: IT**

**ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA**

**1**

## Budget 2007 / 2008

	Budget 2005 / 2006 <i>seulement postes comparables</i>	Budget 2007 / 2008	Aussichten 2009 / 2010	
<b>BUDGET ORDINAIRE</b>				
Augmentation des contributions p.a.		1.5%	1.5%	
<b>Dépenses</b>	<b>1,969,472.92</b>	<b>2,276,000.00</b>	<b>1,866,440.00</b>	<b>-18%</b>
<b>100 FRAIS DE BASE</b>		<b>1,201,000.00</b>	<b>1,149,440.00</b>	<b>-4%</b>
<b>110 PERSONNEL</b>	<b>881,834.92</b>	<b>906,000.00</b>	<b>939,440.00</b>	<b>4%</b>
111 Personnel à statut diplomatique	875,834.92	880,000.00	913,440.00	4%
112 Personnel sans statut diplomatique		20,000.00	20,000.00	0%
113 Personnel mis à disposition				
114 Formation continue	6,000.00	6,000.00	6,000.00	0%
<b>120 DÉPENSES COURANTES</b>		<b>210,000.00</b>	<b>200,000.00</b>	<b>-5%</b>
121 Bureaux, fournitures de bureau, photocopieuses		70,000.00	70,000.00	0%
122 Téléphone, Internet, ordinateurs		70,000.00	60,000.00	-14%
123 Gestion, autres frais généraux		70,000.00	70,000.00	0%
<b>130 INVESTISSEMENTS</b>	<b>230,000.00</b>	<b>85,000.00</b>	<b>10,000.00</b>	<b>-88%</b>
131 Mobilier de bureau, véhicules		25,000.00	2,000.00	-92%
132 Techniques d'information et de communication	200,000.00	60,000.00	8,000.00	-87%
133 Autre matériel d'exploitation		15,000.00	5,000.00	-67%
<b>200 ACTIVITES</b>		<b>1,090,000.00</b>	<b>725,000.00</b>	<b>-33%</b>
<b>210 SOUTIEN ORGANES</b>		<b>245,000.00</b>	<b>245,000.00</b>	<b>0%</b>
211 Réunions officielles	40,000.00	120,000.00	120,000.00	0%
212 Traductions		120,000.00	120,000.00	0%
213 Autres		5,000.00	5,000.00	0%
<b>220 INFORMATION ET COMMUNICATION</b>	<b>125,000.00</b>	<b>300,000.00</b>	<b>150,000.00</b>	<b>-50%</b>
230 SOIA / ABIS	200,000.00	345,000.00	200,000.00	-42%
240 COOPÉRATION		200,000.00	130,000.00	-35%
<b>300 COÛTS TRANSACT. MONÉT. INTÉRÊTS</b>	<b>1,400.00</b>	<b>15,000.00</b>	<b>8,000.00</b>	<b>-47%</b>
<b>400 IMPÔTS</b>		<b>1,000.00</b>	<b>1,000.00</b>	<b>0%</b>
<b>Prélèvement de fonds</b>		<b>212,029.98</b>	<b>126,858.19</b>	<b>-40%</b>
<b>500 FONDS RÉGULIERS</b>		<b>45,000.00</b>	<b>48,000.00</b>	<b>7%</b>
510 Fonds de roulement				
520 Fonds d'investissement		45,000.00	48,000.00	7%
521 Dotation amortissements		55,000.00	55,000.00	0%
522 Dotation intérêts du capital		15,000.00	8,000.00	-47%
523 Prélèvement pour investissements		25,000.00	15,000.00	-40%
<b>600 FONDS BLOQUÉS</b>	<b>257,029.98</b>	<b>257,029.98</b>		<b>0%</b>
<b>Recettes</b>		<b>2,063,970.02</b>	<b>1,739,581.81</b>	<b>-16%</b>
<b>700 CONTRIBUTIONS</b>		<b>1,904,041.24</b>	<b>1,736,581.81</b>	<b>-9%</b>
710 Contributions régulières	1,636,180.00	1,685,633.54	1,736,581.81	3%
720 Contributions exercices précédents		218,407.70		
<b>800 AUTRES RECETTES</b>		<b>500.00</b>	<b>3,000.00</b>	<b>500%</b>
<b>900 REPORT D'EXCÉDENTS</b>		<b>159,428.78</b>	<b>174,858.19</b>	<b>10%</b>
910 Report de l'exercice précédent		380,000.00	220,571.22	-42%
920 Report à l'exercice suivant		220,571.22	45,713.03	-79%
<b>Solde budget ordinaire</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
<b>FONDS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>				
<b>Fonds ALPARC</b>				
<b>RECETTES</b>		<b>820,000.00</b>	<b>820,000.00</b>	<b>0%</b>
ALPARC Budget A		820,000.00	820,000.00	0%
ALPARC Budget B				
ALPARC Budget C				
<b>DÉPENSES</b>		<b>820,000.00</b>	<b>820,000.00</b>	<b>0%</b>

Changement par rapport au budget 2005/2006 ↑

Changement par rapport au budget 2007/2008 ↑

**Tagung der Alpenkonferenz**  
**Réunion de la Conférence alpine**  
**Sessione della Conferenza delle Alpi**  
**Zasedanje Alpske konference**

**X**

**TOP / POJ / ODG / TDR**

**A2**

**EN**

---

**OL: EN**

**ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA**

**2**

## Annex 2 - Budget 2007 / 2008

Stand 31.12.2008

Nr.	Position	Budget 2007/2008	TOTAL	DIFFERENCE		TOTAL 2007/2008	Difference
			EXPENDITURES 2007/2008	budget- Expenditure	TRANSFERRED		
100	BASIC COSTS	1.201.000,00	1.341.231,77	-140.231,77	-143.000,00	1.198.231,77	-2.768,23
110	STAFF	906.000,00	1.064.490,00	-158.490,00	-160.000,00	904.490,00	-1.510,00
111	Diplomatic staff	880.000,00	1.016.389,00	-136.389,00	-135.000,00	881.389,00	1.389,00
112	Non diplomatic staff	20.000,00	43.870,00	-23.870,00	-25.000,00	18.870,00	-1.130,00
114	Futher education	6.000,00	4.231,00	1.769,00		4.231,00	-1.769,00
120	CURRENT EXPENDITURES	210.000,00	202.682,69	7.317,31	7.000,00	209.682,69	-317,31
121	Offices, office materials, copy machines	70.000,00	74.180,00	-4.180,00		74.180,00	4.180,00
122	Telephone, internet, computers	70.000,00	30.971,92	39.028,08	7.000,00	37.971,92	-32.028,08
123	Management, other Overheads	70.000,00	97.530,77	-27.530,77		97.530,77	27.530,77
130	INVESTMENTS	85.000,00	74.059,08	10.940,92	10.000,00	84.059,08	-940,92
131	Office equipment, car	25.000,00	47.610,00	-22.610,00		47.610,00	22.610,00
132	Information and communication technology	60.000,00	26.449,08	33.550,92	10.000,00	36.449,08	-23.550,92
133	Other	0,00	0,00			0,00	0,00
200	ACTIVITIES	1.090.000,00	725.760,00	364.240,00	143.000,00	868.760,00	-221.240,00
210	SUPPORT ORGANS	245.000,00	133.273,00	111.727,00	16.000,00	149.273,00	-95.727,00
220	INFORMATION AND COMMUNICATION	300.000,00	241.617,00	58.383,00	32.000,00	273.617,00	-26.383,00
230	SOIA / ABIS	345.000,00	249.573,00	95.427,00		249.573,00	-95.427,00
240	COOPERATION	200.000,00	101.297,00	98.703,00	95.000,00	196.297,00	-3.703,00
300 / 400	BANK INTERESTS	-15.000,00	-88.664,00	73.664,00		-88.664,00	-73.664,00
<b>EXPENDITURES</b>		<b>2.276.000,00</b>	<b>1.978.327,77</b>	<b>297.672,23</b>	<b>0,00</b>	<b>1.978.327,77</b>	<b>-297.672,23</b>
500	REGULAR FONDS	45.000,00	94.640,26	-49.640,26	0,00	94.640,26	49.640,26
510	Reserve Fund	0,00	3.736,00	-3.736,00		3.736,00	3.736,00
520	Investment Fund	45.000,00	90.904,26	-45.904,26		90.904,26	45.904,26
700	CONTRIBUTIONS	1.685.633,54	1.723.737,00	-38.103,46	0,00	1.723.737,00	38.103,46
710	Regular contributions	1.685.633,54	1.685.084,00	549,54		1.685.084,00	-549,54
720	Contr. from previous periods/other incomes	0,00	38.653,00	-38.653,00		38.653,00	38.653,00
900	TRANSFER OF RESERVES	635.366,46	349.231,03	286.135,43		349.231,03	-286.135,43
<b>INCOMES</b>		<b>2.276.000,00</b>	<b>1.978.327,77</b>	<b>297.672,23</b>	<b>0,00</b>	<b>1.978.327,77</b>	<b>-297.672,23</b>
<b>Budget 2007/2008</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Tagung der Alpenkonferenz**  
**Réunion de la Conférence alpine**  
**Sessione della Conferenza delle Alpi**  
**Zasedanje Alpske konference**

**X**

**TOP / POJ / ODG / TDR**

**A2**

**EN**

---

**OL: EN**

**ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA**

**3**

### ANNEX 3 - Budget 2009 / 2010

Position		Double budget 2009 / 2010
<b>BASIC COSTS</b>		<b>1.502.000,00</b>
101	STAFF	1.253.000,00
101	Staff with diplomatic status	1.078.000,00
102	Staff without diplomatic status	169.000,00
103	Further education	6.000,00
110	INNSBRUCK	220.000,00
200	Office expenses	120.000,00
300	Car-costs	10.000,00
400	Travel expenses	15.000,00
500	Provisions of services	65.000,00
600	Other costs	10.000,00
210	BOLZANO/BOZEN	29.000,00
200	Office expenses	5.000,00
300	Car-costs	0,00
400	Representation Costs	7.000,00
500	Provisions of services	5.000,00
600	Other costs	12.000,00
<b>ACTIVITIES</b>		<b>690.000,00</b>
300	INFORMATION AND COMMUNICATION	135.000,00
310	Public relations	135.000,00
400	SUPPORT ORGANS	160.000,00
410	Presidency Office	0,00
420	Permanent Committee	105.000,00
430	Alpine Conference	15.000,00
440	Working Groups and Platforms	40.000,00
500	SOIA / ABIS	275.000,00
510	Soia / Abis	275.000,00
600	COOPERATION	120.000,00
610	Cooperation with regional and local authorities	70.000,00
620	Projects	50.000,00
630	Youth	0,00
640	Carpathians	0,00
650	Caucasus	0,00
660	Central Asia	0,00
670	Other Cooperations	0,00
910	Alparc	0,00
<b>INVESTMENTS / DEPRECIATION</b>		<b>56.531,82</b>
<b>INVESTMENTS</b>		<b>50.000,00</b>
	Office equipment, car	30.000,00
	Informations and Communication equipment	20.000,00
700	<b>Depreciation</b>	<b>6.531,82</b>
<b>TOTAL EXPENDITURES</b>		<b>2.248.531,82</b>
<b>INCOMES</b>		<b>1.786.581,81</b>
710	Regular contributions	1.736.581,81
720	Voluntary contributions	0,00
730	Interests	50.000,00
740	Other incomes	0,00
<b>CHANGE OF FUNDS / RESERVES</b>		<b>461.950,01</b>
810	<b>Change of Funds</b>	<b>79.618,62</b>
	Allocation (-) / Usage (+) Reserve Funds	-3.849,56
	Allocation (-) / Usage (+) Investment Fund	83.468,18
820	<b>Change of Reserves</b>	<b>382.331,39</b>
	Allocation (-) / Usage (+) Reserves	382.331,39
	Allocation (-) / Usage (+) Reserves	0,00
<b>TOTAL INCOMES</b>		<b>2.248.531,82</b>
		0,00